

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°19/2022/CBM (Séance publique)

Le **09/09/2022 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DES QUARTIERS SOUS EQUIPES :

Travaux de revêtement des trottoirs au quartier El Massira II à la ville de Beni Mellal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Beni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 100.000,00 (Cent milles) Dirhams TTC.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre million trois cent cinquante trois mille (4.353.000,00) Dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés publics de la commune de Beni Mellal.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 9 du Règlement de la Consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc : ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

<u>Secteur</u>	<u>Classe minimale</u>	<u>Qualifications exigées</u>
0	1	01

- Pour les concurrents non installés au Maroc : ils doivent présenter le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Le président de la commune de Beni Mellal

 Le Président de la Commune
de Beni Mellal
Signé: Ahmed BADRA